

VILLAGEXPO

Sommaire :

- Le mot du président
- Vente du pavillon du gardien
- Assemblée générale

Le mot du Président

Le câble à Saint-Michel

Au cours de l'année 99, la commune de Saint-Michel va être câblée.

Cela constitue pour nous une bonne occasion de profiter de ce câblage, et ce, à plusieurs titres.

Notre réseau est vétuste, il a 31 ans. Cela a d'ailleurs déjà donné lieu à une étude de remise en conformité qui reviendrait, pour l'ensemble du village, à une somme allant de 1 à 1.2 millions de francs (environ 3.300 Francs par pavillon), pour une installation classique, sans compter la maintenance de ce réseau.

Quelques informations concernant le câble :

- Réception en numérique
- Images nettement meilleures
- Son stéréo
- Chaînes météo et thématiques : minimum 9 chaînes incluant les chaînes nationales
- Possibilité d'installer le téléphone et Internet, etc.
- Le contrat sera, dans un premier temps, souscrit pour 8 ans

Ce contrat étant collectif, il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 23 mars 1999



Le Conseil Syndical estime utile de vous informer sur cette opportunité. A cette fin, nous vous invitons à participer à une réunion générale d'information, animée par CABLE SERVICE DE FRANCE, dans le Hall du Villagexpo

le 17 mars 1999, à 20 h 30

**Réunion d'information sur le câble
le 17 mars 1999 à 20 h 30
dans le hall du villagexpo**

Vente du pavillon du gardien

Le pavillon est mis en vente dans plusieurs agences immobilières locales ; deux agences de Saint-Michel sont bien actives pour les visites, mais n'ont pas encore réussi à conclure de vente (proposée à 750.000 Francs, frais d'agence compris).

D'après une agence, un handicap majeur est le mauvais aspect extérieur, notamment les débords de la toiture, bien abîmés. La première impression pour l'acheteur étant celle qui compte le plus, on peut comprendre ses hésitations.

Aussi, proposons-nous à la prochaine assemblée générale le vote de travaux d'entretien extérieur du pavillon : ravalement des façades, peintures, reprise des débords de toiture. Le coût, selon devis, s'élève à 41.000 Francs TTC, auquel il faudrait éventuellement ajouter 9.000 Francs TTC pour les volets.

Nous pensons que ces travaux augmenteront nos chances de vendre plus rapidement et au meilleur prix. La décision sera prise à la majorité des présents et représentés (vote à l'article 24).

A vos agendas

La prochaine Assemblée Générale Annuelle des copropriétaires aura lieu

le 23 mars 1999

A ce sujet, il a été décidé lors de la dernière réunion du Conseil Syndical du village, que le **vote** lors de cette assemblée générale s'effectuera à **main levée** comme lors de la précédente assemblée. Ceci dans un souci d'une plus grande efficacité et de rapidité.

Des explications concernant chaque résolution seront données lors de l'assemblée ; ce qui doit vous inciter à rester présent tout au long de celle-ci.

